



COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo@wanadoo.fr

☎ 03.89.43.74.23

http://www.cdjudo68.com

Présidence – Circulaires N°18/19-03 04 décembre 2018

Mulhouse, le 04 décembre 2018.

Aux Présidents de clubs,

Affaire suivie par :

- Président du CD68
- Secrétaire Générale
- Cadre Technique

Objet :

Demande de subvention au Conseil Départemental

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs,

À la demande du Conseil Départemental, vous trouverez ci-joint le formulaire de demande de subvention 2019.

Avant de transmettre vos dossiers au Conseil Départemental, nous nous devons de vérifier que les informations que vous avez renseignées sont exactes, c'est pourquoi je vous demande de bien vouloir prendre le plus grand soin pour le remplir en respectant les quelques consignes suivantes.

→ Pour compléter le formulaire Word du Conseil Départemental :

- Dans le champ « **Dénomination exacte** », indiquer l'appellation renseignée dans l'Extranet de votre structure ;
- Dans le champ « **Licenciés** », indiquer le décompte issu de l'Extranet à la date du 31 août de cette année ;
- Pour ce qui concerne les personnes en charge de l'encadrement des entraînements, je vous demande d'indiquer dans le champ :
 - « **Brevet d'état** » : toutes les personnes titulaires d'un diplôme de Certificat de Qualification Professionnel (CQP), Brevet Professionnel (BP), Brevet d'État du 1^{er} degré (BE1), Brevet d'État du 2nd degré (BE2), Brevet d'État du 3^{ème} degré (BE3), Diplôme d'État (DE) et Diplôme d'État Supérieur (DES),
 - « **Brevet fédéral** » : les personnes titulaire du Certificat Fédéral d'Enseignement Bénévole,
 - « **Non diplômés** » : les personnes ayant les rôles d'Animateur Suppléant et d'Assistant Club,
 - Indiquer également le Numéro du diplôme ;

Vous pouvez, si cela n'a pas été déjà réalisé, mettre également à jour l'Extranet de votre club (Comité, Enseignants, Horaires des cours, Nom et adresse mail du (des) contact(s) club, etc.).

- Dans les pages dédiées aux « **Sports par Équipe** », **n'oubliez pas d'indiquer uniquement vos équipes qui ont été qualifiées aux Championnat de France Seniors 1^{ère} et 2^{ème} divisions y compris si elles n'ont pas été constituées uniquement par des judokas de votre club. À ce sujet n'oubliez pas d'indiquer également vos équipes qualifiées aux 1/2 finales (Grand EST) ;**





COMITE DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU HAUT RHIN

Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées - Ligue Grand Est

3, Rue de Thann – 68200 MULHOUSE

✉ cd68judo@wanadoo.fr

☎ 03.89.43.74.23

<http://www.cdjudo68.com>

• Dans les pages dédiées aux « **Sports individuels** » indiquer **uniquement** les compétitions Seniors 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} divisions, Juniors 1^{ère} division, Cadets 1^{ère} et 2^{ème} divisions, qu'elles soient individuelles ou par équipes sauf celles (par équipe Seniors 1^{ère} et 2^{ème} divisions) que vous aurez déjà indiquées dans les pages dédiées aux « Sports par Équipe ».

Les clubs concernés par l'enseignement et l'encadrement de judoka handicapés n'oubliez pas d'indiquer vos déplacements ;

De même pour les compétitions Ju-Jitsu, Katas, etc.

• Concernant l'« **Aide à la formation** », je vous demande de joindre à votre demande « un mini budget » (tableau au format Excel joint) faisant état du coût de la formation, la participation au coût de la formation par le stagiaire, la participation au coût de la formation par le club, la participation au coût de la formation par d'éventuel(s) autre(s) partenaire(s), des frais de déplacements, des éventuels frais de restaurations et/ou hébergements, d'une estimation du temps bénévole que vous avez consacré pour accompagner le diplômé en considérant que « l'équivalent taux horaire » de la ou les personnes qui l'ont accompagnés aurai(en)t pu être rémunérée(s) au tarif de 20€ de l'heure, les frais de matériel(s) pédagogique, etc. ;

• Concernant l'« **Aide à l'entraînement** », pour les clubs rémunérant leurs enseignants, n'oubliez surtout pas de joindre les justificatifs ;

➔ Dernières consignes d'un point de vue pratique :

• Concernant le dossier papier : merci de ne pas mettre d'agrafe(s), ni relier votre dossier (nous nous en chargerons). En revanche vous pouvez assembler votre dossier avec un trombone et/ou le mettre dans une pochette ;

• Concernant le dossier informatique (au format Word : cela nous permettra de faire les corrections nécessaires en concertation avec vous) à envoyer à l'adresse mail du CD68 : cd68judo@wanadoo.fr ;

• Si vous êtes dans le cas nécessitant de joindre un RIB (pas de demandes l'année dernière), ne joignez pas de RIB « original ». Scannez le et intégrez (« copier/coller ») l'image (ou pdf) directement en page 1 du dossier (dans le cadre « **IBAN DE L'ASSOCIATION** ») ;

• Ajouter (scanne des documents puis « copier/coller »), à partir de la page 8 du dossier, **dans cet ordre** (SVP), en ne mettant qu'un document par page (ajouter des pages en insérant un « saut de pages ») :

1 – la copie des diplômes obtenus ;

2 – le budget d'aide à la formation (fichier Excel converti en pdf puis « copier/coller ») ;

3 – les copies des justificatifs de salaire pour l'aide à l'entraînement ;

4 – la copie de l'arrêté des comptes adoptés lors de votre dernière Assemblée Générale.

Bien évidemment nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information et aide à la constitution de vos dossiers.

Nous souhaitons que chaque structure fasse une demande qui puisse être satisfaite dans les meilleures conditions.

Je compte sur vous, par avance merci.

Sportives salutations.

Jean-Luc CARDOSO
Président du CD68 Judo